



COMPTE RENDU DU CONSEIL CONSULTATIF DE FORT-MARDYCK

Jeudi 21 janvier 2021
N°1

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS, Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Karine CAPOEN, Dominique MOSCET, Michel CORDIER, Didier RYCKEMBEUSCH, Cindy STEIN, Clémence WAELES, Saadia BOLLENGIER, Isabelle HALLIEZ, Hervé BUTTEZ

Excusés : Angélique VERBECKE, José LOUF, Gérald COPIN

✚ Le quorum est atteint

✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance : Mme Clémence WAELES

APPROBATION du procès-verbal de la réunion du Conseil Consultatif du 14 décembre 2020

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

1. BUDGET SPECIAL 2021

Il est présenté à l'assemblée la proposition synthétique de budget spécial 2021 (document en annexe) :

Budget spécial 2021	
Charges à caractère général	837 600.00 €
Autres charges de gestion courante	1 067 600.00 €
Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL	1 907 200.00 €
Dotation sollicitée auprès de la ville de Dunkerque	1 907 200.00 €

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents
20 voix POUR

❖ **VOTE** le budget spécial 2021 tel que présenté.

2. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 A LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

La subvention de fonctionnement 2021 de la Section du Centre d'Action Sociale sera reconduite à hauteur de **225 000.00 €**.

Il est rappelé qu'en raison du vote du budget spécial en janvier 2021, le conseil consultatif du 14 décembre 2020 a acté le versement d'un acompte de **75 000.00 €**.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents
20 voix POUR

❖ **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de **225 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque pour affectation à la section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck (dont acompte).

II. PERSONNEL

3. ACTUALISATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Il convient d'actualiser et de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte de la réorganisation des services comme suit :

- Adjoint administratif **(+1)**
- Adjoint technique **(+2)**

Ces grades seront pris sur le tableau consolidé des effectifs de la grande ville (cf. Charte d'association de communes)

TABLEAU DES EFFECTIFS DE FORT-MARDYCK – 1^{er} janvier 2021

GRADES OU EMPLOIS	Postes pourvus 01/01/2021	Effectifs budgétaires non pourvus
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Directeur Général des Services	1	
Directeur territorial	0	
Attaché territorial	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	3	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	4	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint administratif	3 + 1	
SERVICES TECHNIQUES		
Ingénieur principal	0	
Ingénieur	1	
Technicien territorial	0	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	
Agent de maîtrise principal	1	
Agent de maîtrise	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	
Adjoint technique	1	+ 2
SERVICE ENTRETIEN		
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9	
Adjoint technique	2	
TOTAL	40 dont 2 agents à 80% ETP et 1 à 20h	3

POSTES NON PERMANENTS	Effectifs pourvus inscrits au BP	Effectifs non pourvus inscrits au BP
Collaborateur de cabinet	1	
Professeur d'arts plastiques	1	
Professeur de musique	1	
Intervenants de musique	6	
Agents services techniques/entretien	11	3
Intervenants cantine/périscolaire	9	1
TOTAL	29	4

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents
20 voix POUR



VALIDE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.

III. ENFANCE - JEUNESSE

4. EXTENSION DE L'AMPLITUDE HORAIRE DU MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS MOUSSES » GERE PAR L'AFMACS (INTEGRATION AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021)

Dans le cadre de leurs politiques Educative, Jeunesse et Petite-Enfance, la ville de Dunkerque et les communes associées de Fort-Mardyck et de Saint-Pol-Sur-Mer se sont engagées depuis de nombreuses années dans un partenariat contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, notamment à travers le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ permet, par la bonification des prestations de service, d'accompagner le développement de l'offre de service Enfance-Jeunesse des collectivités territoriales.

Le CEJ 2018/2021 est à ce titre constitué des actions suivantes portées par la commune associée de Fort-Mardyck :

- ALSH Extrascolaire (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- Lieu d'accueil enfants/parents
- Coordination CEJ
- Multi-accueil les P'tits Mousles
- Relais assistantes maternelles

A l'issue d'un diagnostic partagé entre la commune, l'association et la CAF, et pour répondre aux besoins des familles du territoire, un développement de l'amplitude d'accueil de la structure est souhaité, comme suit :

Fonctionnement actuel :

Lundi, mardi, jeudi : 7h45 – 17h45

Mercredi, vendredi : 7h45 – 13h30

Nouvelle amplitude d'accueil proposée : **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00**

L'extension sera intégrée au Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021, par avenant, à compter du 1er janvier 2021 et bénéficiera d'une revalorisation de la prestation de service Enfance, Jeunesse, sous réserve des enveloppes budgétaires de la CAF du Nord.

Il est demandé d'autoriser l'intégration de ce projet dans le Contrat Enfance Jeunesse en cours.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** l'intégration de l'extension de l'amplitude horaire du multi-accueil « les P'tits Mousses » dans le Contrat Enfance Jeunesse en cours.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

5. SUBVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2021 (AFMACS)

L'AFMACS, gestionnaire des activités liées au Contrat Enfance Jeunesse, a fait parvenir le budget prévisionnel du CEJ pour l'année 2021 qui s'élève à 205 726 €.

Il est rappelé qu'en raison du vote du budget spécial en janvier 2021, le conseil consultatif du 14 décembre 2020 a acté le versement d'un acompte de **102 863.00 €**.

Les modalités de versement du C.E.J sont régies par convention : article 9 « le versement de cette somme sera effectué sous forme d'acompte payé en janvier. Cet acompte correspondra à la moitié de la dépense annuelle prévue, inscrite au schéma de développement de ce même contrat. Le solde sera versé en juin de l'année suivante, après présentation par l'AFMACS du bilan d'activités et de la facture globale des actions qui lui sont confiées ».

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le versement de la somme de **205 726.00 €** à l'AFMACS pour la prise en charge du Contrat Enfance Jeunesse 2021 (dont acompte).
- ❖ **DIT** que cette dépense est inscrite au budget spécial 2021.

IV. VIE ASSOCIATIVE

6. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 A L'ASSOCIATION FORT-MARDYCKOISE D'ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES

La part communale définie dans le budget prévisionnel 2021 de l'AFMACS s'élève à **431 771 €**. Cette demande de subvention est basée sur l'analyse des besoins en fonctionnement et personnel nécessaires au suivi des diverses actions portées par la structure et permis par un financement pluri-partenarial. Le paiement de cette subvention est soumis au respect de la convention passée entre la commune et l'association et basée sur 4 versements échelonnés de mars à décembre. Le solde correspond au montant demandé par l'AFMACS selon ses besoins.

LE CONSEIL CONSULTATIF
Ne prennent pas part au vote
Mme BOUTEILLE-SAIHI, M. SZYMCZAK, membres de droit à l'AFMACS

A l'unanimité des membres présents
18 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de **431 771 €** à l'Association Fort-Mardyckoise d'Activités Culturelles et Sociales.
- ❖ **DIT** que cette dépense est inscrite au budget spécial 2021.

7. SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Il est proposé de renouveler le soutien apporté au secteur associatif par le vote de subventions annuelles. Il est rappelé que les subventions recouvrent la notion d'attribution de fonds publics au profit d'associations présentant un intérêt direct pour la commune, elles sont définies selon les possibilités financières de la commune.

Quel que soit le montant accordé, les associations concernées ont l'obligation de présenter un bilan de l'année écoulée et un budget prévisionnel pour l'année N+1, faute de quoi les subventions prévues ne seront pas versées.

Les demandes de subventions font l'objet d'une étude technique. Il est proposé d'attribuer aux associations pour l'exercice 2021, les subventions telles qu'elles figurent ci-après. Il est rappelé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au budget spécial 2021.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote :

Mme STEIN (Présidente des Amis de l'Amirauté et du Full Contact), Mme CAPOEN (Présidente de l'APE Jean Jaurès et de l'Etoile du Marin), Mme OFFE (Secrétaire du CLIC), M. BUTTEZ (Vice-Président du FMOC Football)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement 2021	Votes
Aider et Connaître	1 900 €	20 voix POUR
Ailes d'Acier	620 €	20 voix POUR
Amis de l'Amirauté	380 €	19 voix POUR
Amis de Fort-Mardyck	950 €	20 voix POUR
AMMAC	380 €	20 voix POUR
APE Jean Jaurès	530 €	19 voix POUR
APE Roger Salengro	/	
Banlieues'art	/	
Céramik'Art	500 €	20 voix POUR
CLIC	3 325 €	19 voix POUR
Cyclotourisme	380 €	20 voix POUR
Dynamic Dance	475 €	20 voix POUR
Ensemble Instrumental	2 550 €	20 voix POUR
Etoile du Marin	1 000 €	19 voix POUR
FMDK Plumfoot	400 €	20 voix POUR
FMOC Basket	3 325 €	20 voix POUR
FMOC Football	5 800 €	19 voix POUR
Full Contact	950 €	19 voix POUR
Rencontres et Amitiés	3 325 €	20 voix POUR
Syndicat d'Initiative	1 650 €	20 voix POUR
UNC	380 €	20 voix POUR
Ville en Fête	/	20 voix POUR
TOTAL	28 820 €	

V. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Pas de questions

M. BARTHOLOMEUS, Maire délégué clôt la séance du conseil consultatif à 18h45

Grégory BARTHOLOMEUS
Maire délégué